COMBLOUX
360° mont blanc france

# Pièces à fournir pour l'établissement d'une carte nationale d'identité

- **Prendre RDV en Mairie de Saint-Gervais-Les-Bains du lundi au vendredi au 04-50-47-75-66 ou Mairie de Sallanches du mardi au samedi au 04-50-91-27-27 ou Mairie de Passy du lundi au samedi au 04.50.78.42.66**

- **Effectuer la pré-demande en ligne sur https://ants.gouv.fr**

- **1 photo d'identité normalisée (de moins de 6 mois) :**
  - Pensez à : dégager le front et les oreilles, le cou, enlever vos lunettes, ne rien avoir dans les cheveux et ne pas sourire (la bouche doit être fermée). La photo ne doit avoir ni rayures, ni pliures.

- **1 justificatif de domicile original de moins de 1 an à votre nom :**
  - Facture ou échéancier EDF, eau, téléphone, avis d'imposition, quittance d'assurance ou de loyer non manuscrite, titre de propriété.

- **Personne majeure hébergée** : fournir 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + 1 photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + 1 attestation d'hébergement à prendre en mairie ou sur internet.

- **La carte à renouveler** et un acte de naissance de moins de 3 mois si vous n'avez pas de titre sécurisé valide ou périmé depuis plus de 5 ans ou si le passeport n'est pas un titre sécurisé (carte d'identité plastique ou 2 photos sur la page d'identité du passeport).

- **Pour une première demande** : fournir un acte de naissance de moins de 3 mois s'il n'y a pas de titre sécurisé valide ou périmé depuis – de 5 ans. (par ex : pour un bébé).

- Pour les mineurs, fournir une pièce d'identité d'au moins un des parents.

- Si les parents sont **divorcés**, fournir le jugement de divorce ; Si les parents sont **séparés,** fournir le jugement s'il en existe un ou une lettre manuscrite d'autorisation d'établir une carte nationale d'identité signée par les 2 parents avec leur carte d'identité.

- Pour le **port d'un nom d'usage**, fournir une attestation d'accord sur le choix de la rédaction du nom composé signé par les 2 parents et leur pièce d'identité.

- **Dès 12 ans, la signature et l'empreinte sont obligatoires. Le demandeur même mineur doit impérativement être présent lors du dépôt de la demande.**

- **En cas de perte ou de vol** : fournir la déclaration de perte ou de vol la plus complète possible + 25 € de timbres fiscaux + une pièce d'identité officielle avec photo (passeport…) et/ou acte de naissance.

Mairie de Combloux · 132, route de la Mairie · 74920 Combloux · France
Tél. +33 (0)4 50 58 60 32 · Fax +33 (0)4 50 93 31 09 · accueil@mairie-combloux.fr · www.mairie-combloux.fr